



## Amende en suisse recu par lettre simple apres deux ans

Par **donyk**, le **09/12/2010** à **23:32**

Bonjour,

Je vien de recevoir une lettre simple qui m'informe que j'ai recu une amende le 09/2008 pour depassement de temps de stationnement a geneve.

L'amende est de 40 chf mais il ont charge' 30CHF de plus comme "emolument".

Je suis SURE de n'avoir pas trouve' la notification sur ma voiture et je ne comprend pas s'il est normal que je dois payer, apres deux ans, une amende dont je n'ai pas la preuve, et en plus cet "emolument".

Le deux-trois fois que j'ai recu une amende de stationnement je l'ai bien trouvee' sur le parabrise de la voiture et je l'ai payee' tout de suite.

Que est ce que je peut faire dans ce cas?

Merci beaucoup d'avance pour votre aide.

Dony

Par **Tisuisse**, le **10/12/2010** à **07:48**

Bonjour,

Les accords de réciprocité signés entre la Suisse et la France n'on pris effet qu'en 2009, ils ne

concerne donc pas les PV antérieurs.